

4 février 2025

**PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Procès-verbal de la séance régulière du 4 février 2025 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église, à 18 heures.

Sont présents :

Louis Coutu, maire
Réal Vel, conseiller
Eden Lauzon, conseillère
Jean-Pierre Brien, conseiller
Pascal Gonnin, conseiller
Suzanne Casavant, conseillère

Est absent :

Denis Vel, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18h00 sous la présidence de Louis Coutu, maire, et Gilbert Côté, directeur général et greffier-trésorier, de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Émilie-Anne Cloutier fait fonction de secrétaire.

1. ORDRE DU JOUR;

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 14 janvier 2025 ;
4. Adoption des comptes payables et rapport des dépenses durant le mois;
5. Correspondance;
 1. Proclamation des journées de la persévérance scolaire;
 2. Trio étudiant Desjardins;
 3. Soutien à la politique régionale des sentiers de randonnée pédestre en Estrie coordonnée par le CSLE et Les SE;
 4. Postes Canada et la commission d'enquête sur les relations de travail;
6. Règlements
 1. Avis de motion – amendement du règlement 2006-289 – Création du CCU;
7. Bureau
 1. Dépôt de la TECQ;
 2. Refonte du site web ;
 3. Fête des bénévoles : 1^{er} mai 2025;
 4. Soumission du Vert au Rouge;
 5. Rénovation des bureaux municipaux – suivi ;
 6. Mode électoral du préfet de la MRC;
 7. Dossier de Ventes pour taxes;
 8. Suivi du Service de surveillance 2025;
8. Voirie et travaux publics ;
 1. Plainte de déneigement ;
 2. Communiqué d'Hydro-Québec
9. Comités ;
10. Période de questions ;
11. Affaires nouvelles ;
12. Levée de la session.

2025-02-012

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par le directeur général;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réal Vel et résolu

QUE l'ordre du jour proposé soit adopté tel que déposé et de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert à toutes autres discussions.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS;

4 personnes assistent à l'assemblée. La parole est remise à l'assistance. Après ses interventions, le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour. Les sujets abordés sont à savoir si la Municipalité dispose d'un budget dédié à la protection et amélioration de l'environnement, propose des subventions pour encourager les énergies renouvelables, a un plan de protection pour protéger ses cours d'eau et les sources d'eau potable.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 JANVIER 2025 ;

2025-02-013

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance régulière du 14 janvier 2025. Une dispense de lecture est accordée au directeur général;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Pierre Brien et résolu QUE ce procès-verbal soit adopté tel que présenté. Il n'y a pas de suivi.

4. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES ET RAPPORT DES DÉPENSES DURANT LE MOIS;

2025-02-014

M. Côté dépose les rapports des dépenses payées durant le mois s'il y a lieu et ceux à payer au conseil;

IL EST PROPOSÉ par Pascal Gonnin et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

REVENUS DU MOIS	34 739,36 \$
DÉPENSES MENSUELLES (à partir du 15 janvier)	10 529,31 \$
COMPTES À PAYER (déposés)	23 790,97 \$
SALAIRES	
Salaires déboursés durant le mois	9 350,25 \$
Salaires déposés au conseil	5 742,17 \$
FTQ RÉÉR	778,09 \$
TOTAL DES DÉPENSES	50 190,79 \$

5. CORRESPONDANCE;

Une liste de la correspondance reçue au cours du dernier mois a été transmise au maire et aux conseillers. Celle-ci est listée et expliquée par la greffière adjointe, sera conservée dans nos archives pour être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie.

1. PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE;

2025-02-015

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et les élu(e)s de l'Estrie ont placé, depuis 20 ans, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image et l'attractivité régionale, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le chômage et l'inactivité, ainsi que plusieurs problèmes sociaux;

CONSIDÉRANT QUE les élu(e)s de l’Estrie, via la Table des MRC de l’Estrie, ont placé, parmi les priorités régionales, de contribuer au soutien et au développement des Estriennes et des Estriens, en favorisant le développement de leurs compétences, leur employabilité et leur autonomie économique par la formation, la persévérance scolaire et l’acquisition continue de connaissances qui augmentent l’égalité des chances;

CONSIDÉRANT QUE les élu(e)s de l’Estrie, via la Table des MRC de l’Estrie, ont placé, dans le cadre d’un exercice de planification régionale réalisé en 2022, parmi leurs priorités, l’attraction, la rétention, l’emploi et la formation, ainsi que le développement social;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences individuelles du décrochage scolaire sont nombreuses sur la santé physique et mentale, sur les comportements sociaux, sur l’employabilité et sur la productivité au travail;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l’économie de l’Estrie, à savoir que le coût économique du décrochage scolaire en Estrie est estimé entre 32 949 \$ et 43 811 \$ par décrocheur, représentant un total de 1,14 à 1,54 milliard de dollars pour la région chaque année;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes de l’Estrie sont de plus en plus nombreux à persévérer, mais qu’encore 18,2 % de ces jeunes décrochent annuellement avant d’avoir obtenu un diplôme d’études secondaires (taux annuel 2021-2022);

CONSIDÉRANT QUE pour garantir le dynamisme de notre région, la prospérité de nos entreprises et la pleine participation de nos citoyens à l’économie de l’Estrie, il est crucial de poursuivre les efforts de mobilisation autour de la réussite éducative;

CONSIDÉRANT QUE la réussite éducative n’est pas un enjeu qui concerne exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu’à l’obtention par le jeune d’un diplôme qualifiant pour l’emploi, peu importe l’ordre d’enseignement;

CONSIDÉRANT QUE R3USSIR organise, du 10 au 14 février 2025, la 16e édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie, sous le thème « La persévérance fait toute la différence! ». Cette édition 2025 sera l’occasion de rappeler que chaque adulte peut jouer un rôle fondamental pour motiver les jeunes et favoriser leur persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec, et qu’un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Casavant et résolu à l’unanimité des membres présents

QUE ce Conseil proclame les 10, 11, 12, 13 et 14 février 2025 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans la municipalité, et s’engage à :

- Appuyer R3USSIR et l’ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage scolaire, afin de faire de l’Estrie une région qui valorise l’éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.
- Encourager et féliciter publiquement les jeunes citoyens de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle pour leur persévérance scolaire.
- Porter fièrement le ruban vert et blanc de la persévérance scolaire pour démontrer leur appui.

- Participer au Jeudi PerséVERT le 13 février 2025, en portant des vêtements ou un accessoire de couleur vert pour démontrer son engagement envers la persévérance scolaire.
- Afficher le drapeau de la persévérance scolaire lorsque possible.
- Faire parvenir une copie de cette résolution à R3USSIR, à info@reussirestrie.ca.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2. TRIO ÉTUDIANT DESJARDINS;

Le Conseil n'adhère pas au programme pour 2025.

3. SOUTIEN À LA POLITIQUE RÉGIONALE DES SENTIERS DE RANDONNÉE PÉDESTRE EN ESTRIE COORDONNÉE PAR LE CSLE ET LES SE;

2025-02-016

ATTENDU QUE Les Sentiers de l'Estrée (SE) et le Conseil Sport Loisir Estrie (CSLE) ont coordonné un projet de concertation régionale menant à l'élaboration d'une Politique régionale des sentiers de randonnée pédestre en Estrie (Politique régionale), laquelle est disponible sur le site du CSLE ;

ATTENDU QUE le CSLE et les SE interpellent maintenant les gestionnaires de sentiers, les MRC, les municipalités ainsi que tous les autres acteurs concernés à s'engager à appuyer cette Politique régionale lancée le 9 octobre 2024 ;

ATTENDU QUE l'objectif de cette Politique régionale consiste à assurer la présence, la durabilité et la pérennité des sentiers estriens ainsi que leur développement ;

ATTENDU QUE la Politique régionale et le Plan directeur qui en découle contribueront à faciliter l'obtention de financement pour la réalisation de projets de pérennisation et de développement de sentiers dans la région ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réal Vel et résolu

DE reconnaître l'importance des sentiers de randonnée pédestre estriens comme infrastructures donnant accès à la nature, au paysage, et favorisant les saines habitudes de vie ;

D'appuyer la Politique régionale de sentiers de randonnée pédestre en Estrie ;

DE collaborer à l'élaboration d'un plan directeur régional de randonnée pédestre qui permettra d'identifier les actions qui serviront à concrétiser la Politique et ses orientations ;

DE collaborer à la mise en œuvre de ce plan directeur régional de randonnée pédestre, dans la mesure des priorités, des responsabilités, des réalités territoriales et des moyens de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle;

DE transmettre une copie de cette résolution aux municipalités locales du territoire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

4. POSTES CANADA ET LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL;

2025-02-017

ATTENDU QUE le Conseil canadien des relations industrielles (CCRI), à la demande du ministre du Travail, Steven MacKinnon, a ordonné la fin de la grève

et la reprise du service postal à Postes Canada le 17 décembre 2024, en vertu de l'article 107 du Code canadien du travail;

ATTENDU QUE le ministre fédéral du Travail, Steven MacKinnon, a créé une commission d'enquête sur les relations de travail en vertu de l'article 108 du Code canadien du Travail et nommé William Kaplan à sa tête, et que cette commission, en consultation avec le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) et Postes Canada, se penchera sur l'avenir du service postal public, y compris les changements à apporter au Protocole du service postal canadien;

ATTENDU QUE Postes Canada est d'abord et avant tout un service public;

ATTENDU QUE la commission a pour mandat d'examiner les obstacles à la négociation des conventions collectives entre le STTP et Postes Canada, la situation financière de Postes Canada, l'argument de Postes Canada défendant la nécessité de diversifier ou de modifier ses modèles de livraison, la viabilité du modèle d'affaires actuel, ainsi que les engagements négociés par le STTP pour assurer le maintien d'emplois à plein temps et la santé et la sécurité des travailleurs et travailleuses;

ATTENDU QUE la commission n'a que jusqu'au 15 mai 2025 pour soumettre son rapport final au gouvernement et formuler des recommandations sur la structure de Postes Canada;

ATTENDU QUE les mémoires sont acceptés, mais que la procédure de la commission n'a pas été médiatisée et ne s'apparente pas à une évaluation publique de fond sur le mandat de Postes Canada en consultation avec toutes les parties prenantes, comme d'autres gouvernements l'ont déjà fait;

ATTENDU QU'il faut que la commission ait notre point de vue sur les questions les plus importantes, comme le maintien de Postes Canada à titre de service public, l'importance du moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, l'amélioration du Protocole du service postal canadien, le maintien de la livraison à domicile, de la livraison de colis et de la livraison au quotidien, la création d'une banque postale, l'écologisation de Postes Canada, l'ajout de bornes de recharge pour véhicules électriques, la livraison de nourriture, l'amélioration des services de livraison dans les collectivités rurales, éloignées ou autochtones, ainsi que la création de services pour aider les personnes ayant une incapacité et les personnes âgées à demeurer chez elles aussi longtemps que possible, ce qui permettrait également à Postes Canada d'assurer son autonomie financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Pierre Brien

Qu'il soit résolu que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle écrive au ministre fédéral du Travail, Steven MacKinnon, et au ministre fédéral des Services publics et de l'Approvisionnement du Canada, Jean-Yves Duclos, responsable de Postes Canada, pour demander qu'aucun changement ne soit apporté à la Loi sur la Société canadienne des postes, au mandat de Postes Canada ou au Protocole du service postal canadien sans qu'il n'y ait d'abord eu un examen public en profondeur de Postes Canada qui comprend des audiences publiques avec tous les intervenants clés de toutes les régions du Canada.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

6. RÈGLEMENTS

1. AVIS DE MOTION – AMENDEMENT DU RÈGLEMENT 2006-289 – CRÉATION DU CCU;

2025-02-018

Pascal Gonnin donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera présenté pour son adoption, un amendement au règlement numéro 2006-289 relatif à la création du Comité Consultatif en Urbanisme dans le but de moderniser l'article 5 se rapportant à la composition des membres du comité.

7. BUREAU

1. DÉPÔT DE LA TECQ;

2025-02-019

ATTENDU QUE :

- La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;
- La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Casavant

IL EST RÉSOLU QUE :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;
- La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2. REFONTE DU SITE WEB ;

2025-02-020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité cherche depuis plusieurs années une solution abordable de moderniser son site web;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs offres ont été soumises et que des présentations des plateformes proposées ont été comparées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pascal Gonnin et résolu

QUE ce Conseil accepte la soumission INTC-49121-01 de INT Communication pour la refonte de son site web selon le modèle proposé par l'entreprise.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

3. FÊTE DES BÉNÉVOLES : 1^{ER} MAI 2025;

2025-02-021

CONSIDÉRANT QUE nous voulons à nouveau remercier les bénévoles qui font rayonner la municipalité en leur dédiant une soirée de festivité;

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à des dépôts pour l'organisation de la fête;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réal Vel et résolu

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise Édén Lauzon à effectuer des dépenses en lien avec l'organisation de la Fête des Bénévoles;

QUE les dépenses doivent être validées avant la conclusion finale pour s'assurer que le total des dépenses n'excède pas 1 800 \$, conformément au budget prévu.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

4. SOUMISSION DU VERT AU ROUGE;

2025-02-022

CONSIDÉRANT QUE plusieurs jeux de lumières et connecteurs utilisés pour les décorations des fêtes sont désuets et ne sont pas compatibles avec ceux qui ont été acquis dans les dernières années;

CONSIDÉRANT QUE notre fournisseur actuel offrait des prix très compétitifs pendant la période des Fêtes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pascal Gonnin et résolu

QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie Du Vert Au Rouge pour remplacer les stocks désuets;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

5. RÉNOVATION DES BUREAUX MUNICIPAUX – SUIVI ;

Attente de confirmation de disponibilité des fonds pour la rénovation et modernisation des locaux incluant la ventilation et l'électricité.
Les travaux devraient être autour de 85 000 \$ et seront effectués cette année.

6. MODE ÉLECTORAL DU PRÉFET DE LA MRC;

2025-02-023

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a reçu une demande citoyenne visant l'élection à la préfecture de la MRC au suffrage universel;

ATTENDU QUE le conseil municipal a analysé cette opportunité ainsi que sa pertinence;

ATTENDU QUE le conseil a débattu les avantages et inconvénients de chacun des modes de scrutin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Pierre Brien et résolu

QUE le conseil municipal de Sainte-Anne-de-la-Rochelle fasse savoir à la MRC du Val-Saint-François qu'il n'est pas favorable à l'élection du préfet au suffrage universel, notamment pour les raisons suivantes :

- le fardeau financier supplémentaire sur les quotes-parts des municipalités (salaire, tenue d'élections, etc.);
- la perte de connaissances au niveau des réalités, enjeux locaux et régionaux, ainsi que la dynamique, ce qu'un préfet élu au sein des autres maires détient;
- l'irréversibilité de la décision (une MRC ayant voulu revenir au mode d'élection d'origine a vu sa demande rejetée).

QUE copie de cette résolution soit transmise à la MRC du Val-Saint-François ainsi qu'aux municipalités du territoire de la MRC.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

7. DOSSIER DE VENTES POUR TAXES;

Les propriétaires dont le dossier accuse un retard de paiement de taxes de plus de deux ans ont été contactés et informés des procédures à venir dans l'éventualité que le compte ne soit pas régularisé.

8. SUIVI DU SERVICE DE SURVEILLANCE 2025;

Résumé de la situation actuelle et de l'entente envisagée avec l'école et la municipalité de Lawrenceville pour joindre les deux services de surveillance et prévoir un plan de transport des enfants

8. VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS ;

1. PLAINTÉ DE DÉNEIGEMENT ;

Lecture de la plainte. Le citoyen a également émis un constat d'amélioration de la situation. Le maire a également rencontré le plaignant. D'autres pistes de solutions ont déjà été élaborées si celle mise en place actuellement n'est plus fonctionnelle.

2. COMMUNIQUÉ D'HYDRO-QUÉBEC

Lecture du communiqué concernant la construction de la nouvelle ligne de transport et centrale.

9. COMITÉS ;

- Église : Report de la rencontre prévue
Lettre du CPRQ : Nouvelles demandes suspendues en 2025.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS ;

Une personne est présente. La parole est remise à l'assistance. Aucune question n'est posée aux membres du Conseil municipal. Cependant, un commentaire constructif est offert pour le déneigement.

11. AFFAIRES NOUVELLES ;

Le maire aura une rencontre avec les responsables du Val-7 pour l'organisation du transport adapté et collectif en région.

12. LEVÉE DE LA SESSION.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel que la présente session soit levée. Il est 19h20.

M. Gilbert Côté
Dir. Général et greffier-trésorier

M. Louis Coutu,
Maire

« En signant le présent procès-verbal,
le maire est réputé avoir signé toutes
les résolutions »